

CONTRAT DE FORMATION
A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR
Permis : Option Côtière

Entre

SAS BATEAU RIVIERA,

52 Av Cyrille Besset 06100 Nice FR38814032868

N° Agrément : 006048/006049 SIRET : 814 032 868

Assurance : Axa Plaisance contrat N° : 10408876704

Représentée par M. ARTERO Romain, gérant, agissant en qualité d'exploitant d'un établissement à la conduite.

L'établissement de formation d'une part,

et

Nom : Prénom :

Né(e) le : Lieu :

Adresse :

Tél mobile : Mail :

Éventuellement représenté par son représentant légal (pour les mineurs) :

M : Tél :

Le candidat d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. Le volume minimum d'heure de formation légale est de 5h pour la théorie, dont 1h30mn de théorie de la pratique (objectifs de 1 à 8) et de 2h00 de pratique proprement dit (objectifs 9 à 18).

En cas d'échec du candidat à l'examen, CER SAS BATEAU RIVIERA -S'engage à reprendre celui-ci en formation

Il sera demandé 30 € de redevance correspondant aux droits d'inscription à l'examen théorique.

Le contrat est conclu pour une durée maximale de 6 mois à compter de la date de signature, passée cette échéance, le contrat devra être renégocié. Il pourra être suspendu pour un motif légitime ou d'un commun accord, pendant une durée maximum de 4 mois, au-delà il devra être renégocié. Toute résiliation du contrat par le candidat entraînera le paiement intégral de la formation.

Toute modification de date, du stage théorique par le candidat, 7 jours avant le début de la formation engendrera des frais administratifs supplémentaire de 50€, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Tout cours pratique non décommandé 48h à l'avance sera dû. Le coût de 1h de pratique supplémentaire sera de 90€/H.

CONDITIONS GENERALES

Séances ou cours annulés

Les séances non décommandées dans les délais prévus par le contrat de formation ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure. CER SAS BATEAU RIVIERA se réserve le droit d'annuler des séances ou des cours sans préavis, notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée, ainsi que toutes les situations qui l'amèneraient à faire d'autre choix et donc à modifier les dates et les horaires des séances ou des cours, sans avoir besoin de le justifier. Dans tous ces cas, les séances ou les cours donneront lieu à un report.

Résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par CER SAS BATEAU RIVIERA en cas de comportement contraire au calme et à la sérénité qui doit correspondre à l'ambiance normale des cours de formation, ou dans le cas de mise en danger des personnes. Dans ces cas le paiement intégral de la formation reste dû. En cas de rupture pour cas de force majeure, les arrhes restant acquis, la facturation se fera au prorata des prestations effectives au moment de la rupture au delà du montant de ceux-ci. Dans ce cas le dossier est restitué au candidat, à sa demande ou à la demande d'une tierce personne mandatée par lui.

Dans le cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente.

Démarches Administratives

Le candidat mandate CER SAS BATEAU RIVIERA pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par CER SAS BATEAU RIVIERA de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier. Celui-ci s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais.

Tarifs

Le tarif des prestations sont mentionnés sur chaque contrat de formation.

Le livret (Option Côtière) Le livret est composé du "Livret du candidat", remis à ce dernier, et du "Livret de certification" gardé par CER SAS BATEAU RIVIERA. Celui-ci fait valider ce document par l'administration en même temps que le dossier d'examen. Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisé par l'administration et que le formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci délivrera une attestation provisoire de navigation. **Le centre de formation se réserve le droit de ne pas valider la formation pratique si le niveau et l'ensemble des objectifs ne sont pas validé.**

L'administration adressera sous un délai de 2 mois, le permis définitif, au domicile du candidat.

Le centre de formation ne peut être tenu responsable en cas de défaillance de l'administration ou des services de la poste pour la fabrication, l'expédition du permis de conduire.

En aucun cas, il ne pourra être demandé au centre de formation de payer 70€ pour le duplicata du titre.

Qualité de la formation (Option Côtière) CER SAS BATEAU RIVIERA s'engage à délivrer la formation conformément aux programmes définis par l'arrêté du 28 septembre 2007. Le candidat suivra une formation théorique et pratique. La validité des connaissances pratiques sera faite par le formateur. La partie pratique ne pourra être validée par le formateur qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration.

Prestations et fourniture

Les prestations et fournitures incluses dans le présent contrat sont celles renseignées avec leur quantité souscrite indiquées ci-dessous :

	<u>Formule Eco</u>	<u>Formule Confort</u>	<u>Formule Premium</u>
Frais Administratif	✓	✓	✓
Cours en ligne	✓	✓	✓
Test en ligne	✓	✓	✓
Livret du candidat	✓	✓	✓
Livret de certification	✓	✓	✓
Livre de code	X	✓	✓
1H 30 de théorie de pratique	✓	✓	✓
5 Heures de théorie	✓	X	X
8 Heures de théorie	X	✓	X
9H 30 de théorie	X	X	✓
2 Heures de pratique	✓	X	X
2x 3 heures de pratique	X	✓	✓
Navigation de nuit	X	X	✓

Entourer la formule sélectionnée

Dans le cadre de la Formule Eco, le candidat ne pourra pas demander une date de formation théorique tant que ce dernier n'aura pas réalisé 70% du cours en ligne.

Contrôle des candidats mineurs

CER SAS BATEAU RIVIERA s'engage à contrôler la présence du candidat mineur pendant les cours et à avertir son représentant légal en cas d'absence.

Règlement des sommes dues

Le candidat est tenu de régler à CER SAS BATEAU RIVIERA les sommes dûes en temps et en heures conformément au contrat de formation. Tout défaut de règlement des sommes dues à leur échéance entraînera la rupture du contrat. Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant le début des cours théorique.

Respect des instructions

Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions préconisées par CER SAS BATEAU RIVIERA ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaire, respect des autres candidats, port du gilet de sauvetage etc...).

Formation souhaitée (cochez la formule souhaitée):

- Formule Eco date de stage:..... Prix: 295€ TTC. (Hors timbre fiscaux : 108€)
- Formule Confort date de stage :..... Prix : 395€ TTC. (Hors timbre fiscaux : 108€)
- Formule Premium date de stage Prix : 499€ TTC. (Hors timbre fiscaux : 108€)

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales.

Fait à Nice le en deux exemplaires.

Signatures

Du responsable de l'établissement(*)

de l'Elève(*)

du représentant légal(*)

C.E.R.
c'est être responsable
SAS BATEAU RIVIERA au Capital de 2 000 Euros
Siège: 11B, Bd de Cassole - 06100 NICE
Tél: 04 93 84 74 93 / Mob: 06 50 80 22 84
SIRET: 524 000 001 0001 - Cote de Crédit: 85332
Agrément N° 006047 / 006048 / 006049
Mail: cerlex2av@nices@gmail.com